

Procès verbal d'une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) le 9 mars 2011.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et la présidente, Madame Moira Bell, a déclaré la séance ouverte à 18 h 05.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Bell	D. Gareau	G. Sastre
F. Blais	M. Gour	D. Smith
K. Cameron	D. Guerriero	
L. Cuffling	M. L'Heureux	Parents:: P. Chouinard, D. Copeman
H. Dumont	N. Nichols	

Absent: D. Lamoureux, P. Morrison

Regrets: M. Cloutier, A. Capobianco-Skipworth, D. Horrocks, P. D'Avignon

Aussi présents

Stephen Lessard, directeur général

Denise Paulson, secrétaire générale

Gail Somerville, directrice des services complémentaires

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par la commissaire Cuffling, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉBUT DU HUIS CLOS :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Blais, appuyé par la commissaire Nichols à 18h07 que le conseil entre en huis-clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FIN DU HUIS CLOS :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Cameron appuyé par la commissaire Chouinard, à 20h10 que le conseil sorte du huis clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution B383-20110309

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DU COMITÉ EXÉCUTIF CONFIRMANT LA RECOMMANDATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DANS LE DOSSIER S0-2011-102

ÉTANT DONNÉ que le 1 février 2011, le conseil exécutif de la Commission scolaire Riverside a adopté la résolution EX187-20110201, confirmant la recommandation du protecteur de l'élève dans le dossier SA-2011-102;

ÉTANT DONNÉ que l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique permet aux parents de demander au conseil des commissaires de réviser une décision concernant leur enfant;

ÉTANT DONNÉ que la mère de l'élève a demandé une révision de la décision ;

ÉTANT DONNÉ que la demande de révision de la décision du protecteur de l'élève a été

présentée au Conseil des commissaires lors d'une session extraordinaire :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Blais, appuyé par le commissaire Sastre, que le Conseil des commissaires appuie la décision du comité exécutif concernant la recommandation du protecteur de l'élève dans le dossier SO-2011-102.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling appuyé par le commissaire Gareau que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Moira Bell, présidente

Denise Paulson, secrétaire générale